

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

(Recrutement d'un Expert Juriste de haut niveau)

E.G.L.

Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs



Burundi. RD Congo. Rwanda

**MULTINATIONAL
PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CENTRALE
HYDROELECTRIQUE REGIONALE RUZIZI III.**

	Numéro du Projet	du	Numéro du Don et/ou du Prêt
1	P-Z1-FAO-105		2100155031718
2	P-Z1-FAO-109		2100150034845
3	P-Z1-FAO-078		5900155010502

1. Le Projet Hydroélectrique Régional Ruzizi III est un projet au fil de l'eau situé sur la rivière Ruzizi faisant frontière naturelle entre la République Démocratique du Congo et le Rwanda au Nord et entre la République Démocratique du Congo et le Burundi au Sud.
2. Le Projet RUZIZI III vise les principaux objectifs ci-après :
 - ✓ Exploiter davantage le potentiel énergétique de la rivière Ruzizi pour une meilleure sécurité des approvisionnements et accroître l'accès à l'électricité à moindre coût dans les trois pays de la CEPGL (Burundi, RD Congo, Rwanda) ;
 - ✓ Faire face au déficit important en électricité qui freine le développement socio-économique dans les trois pays de la CEPGL ;
 - ✓ Renforcer la coopération énergétique et l'intégration régionale dans les trois pays.

Le Projet hydroélectrique régional Ruzizi III est soutenu par les Bailleurs de fonds (AFD, BAD, BEI, BM, KfW et UE) qui ont accepté d'accorder aux Etats contractants (Burundi, RD Congo, Rwanda) les dons et prêts concessionnels qui seront rétrocédés à la Société de Projet pour le financement des travaux de construction de la Centrale hydroélectrique Ruzizi III et de ses infrastructures associées.

Le financement accordé par la Banque Africaine de Développement « BAD » pour le Projet Multinational de Construction de la Centrale Hydroélectrique Régionale de Ruzizi III se décline en trois composantes complémentaires à savoir, (1) **Composante 1** : l'appui à la réalisation de Ruzizi III, (2) **Composante 2** : l'appui à la coopération et à l'intégration régionale en matière d'énergie ; et, (3) **Composante 3** : l'appui à la gestion du projet.

Ces financements sont constitués des Dons de **81.000.000 UC** et des Prêts de **17.500.000 UC** soit un montant total de **98 500 000 UC**.

Ainsi, une Société de Projet, dénommée **Ruzizi III Energy Limited « REL »**, relevant du secteur privé est chargée de mettre en œuvre la **composante 1** de l'appui financier de la Banque Africaine de Développement (BAD), suivant des Accords convenus entre les Etats Contractants, les Acheteurs, l'EGL et les Sponsors de la société REL.

3. L'Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs (EGL), une Institution spécialisée de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), a reçu, quant à elle, une rétrocession de la part des trois Etats, les montants des composantes 2 et 3 desdits financements, qui font objet du Présent Avis à Manifestation d'Intérêt relatif au recrutement de l'Expert Juriste de Haut Niveau.

4. Les services prévus au titre du Contrat d'un Expert Juriste de haut niveau pour le renforcement des capacités de l'EGL comprennent :

- Le suivi juridique des engagements, des droits et obligations de l'EGL, des États et des Acheteurs contenus dans les Accords de projet de Ruzizi III et la fourniture des conseils appropriés ;
- La production des avis sur les dossiers contentieux au sein de l'EGL,
- La participation dans la préparation des contrats initiés par la Direction Administrative et Financière pour la prévention des litiges et contentieux éventuels,
- La participation à la préparation de la documentation juridique nécessaire dans la mobilisation des financements pour la mise en œuvre du projet Ruzizi III et des infrastructures associées et assurer le suivi juridique des transactions financières y relatives ;
- La participation à l'approbation des DAO de recrutement des entreprises de construction de la centrale hydroélectrique Ruzizi III (en

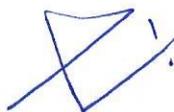
EPC) et des infrastructures associées et à la négociation des contrats pour le compte de l'EGL, des Etats et des Acheteurs ;

- La rédaction et/ou l'examen, la négociation et la finalisation de tous les contrats auxquels l'EGL, les États et les Acheteurs sont parties prenantes dans le cadre du projet hydroélectrique Ruzizi III et de ses infrastructures associées (Poste de dispatching de Kamanyola, Centre de Coordination de la cascade de la Ruzizi, etc.) ;
- La rédaction et/ou l'examen, la négociation et la finalisation de toute proposition d'amendement des accords de projet Ruzizi III et autres conventions ;
- La gestion des éventuels litiges et différends résultant des accords de projet et autres conventions ;
- L'exécution de toute autre activité demandée par la hiérarchie.

La durée du Contrat sera de 12 mois, soit un an renouvelable sous réserve : (a) d'une évaluation des performances au plus tard trois mois avant l'échéance annuelle dont les résultats seront jugés satisfaisants par EGL;(b) de la disponibilité des Fonds nécessaires à la prise en charge ; et, (c) en fonction de la prorogation de la date de clôture du Projet.

Les termes de référence de la mission du consultant sont disponibles sur le site Web de l'EGL à l'adresse: <https://www.egl-cepql.org> pour les détails sur le profil du Consultant exigé, la durée de la mission, etc...

5. Ainsi, l'Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs (EGL) **invite les Consultants Individuels à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants Individuels intéressés doivent produire les informations sur leur qualification, leur capacité et leur expérience les plus pertinentes pour cette mission, démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, Diverses Attestations de services faits, confirmation de leur disponibilité à exécuter la mission, etc.).**
6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure, seront conformes à la Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org> **et plus spécifiquement selon la méthode de Sélection de Consultants Individuels (SCI).**
7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes :



du lundi au jeudi de 8 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 00 à 13 h 00 (heure de Bujumbura) ; Tél : **+257 22 22 55 04** ; Site web : <https://www.egl-cepgl.org>

Le dossier de candidature sera constitué de :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae détaillé;
- Des attestations de services rendus justifiant l'expérience du Candidat.
- Une copie du passeport ou de la carte nationale d'identité;
- Les copies certifiées conformes des diplômes obtenus.
- Deux (2) photos passeport.

8. Les expressions d'intérêt peuvent être :

- (i) Déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous, en deux (02) exemplaires physiques en **Français (un original et une (1) copie format papier et 1 Clé USB)** ;
- (ii) Ou envoyées électroniquement par e-mail à l'adresse indiquée ci-dessous, **au plus tard le 30 Octobre 2024** et porter expressément la mention :

« Manifestation d'Intérêt-Projet Multinational de Construction de la Centrale Hydroélectrique Régionale de Ruzizi III- Services d'un Consultant Individuel pour le Poste d'Expert Juriste de haut niveau à EGL ».

Organisation de la CEPGL pour l'Energie des Pays des Grands Lacs « EGL »

**À l'attention de : Monsieur Charles VUMBI MBENGA, Directeur Général,
49, Boulevard de l'UPRONA, Rohero II, Bujumbura - Burundi**

**E-mail: ruzizi3juriste24@egl-cepgl.org et, une copie à : egl.dg.sec@gmail.com;
charles_mbegas@hotmail.fr**

